

pas tout à fait la moitié, malgré les cinquante millions inscrits dans le budget. Chaque Français, en moyenne, y contribue en donnant pour sa part environ un franc trente-huit centimes par an. Trouvez-vous ce chiffre énorme pour subvenir aux frais du culte que professe la généralité des Français ?

— La généralité ?

— Oui, Monsieur sur trente-six millions de Français, il y a à peu près six cent mille protestants de tout nom (1); cinquante mille juifs (2); quatre-vingt mille individus qui ont passé de religion (3); et le reste, c'est-à-dire plus de trente-cinq millions (4) qui, dans la dernière recensement, se sont déclarés catholiques. Tous, sans doute, ne sont pas fervents, et nous pouvons bien admettre qu'il y en a trois ou quatre millions qui n'ont pas les pavés des églises; mais il reste trente millions et plus qui ne veulent à aucun prix se priver de leur religion. Est-ce trop que sur les deux milliards cinq cents millions d'impôts qui sortent à peu près en entier des bourses des catholiques, ceux-ci obtiennent un franc trente-huit centimes par tête, afin de n'être pas réduits à vivre sans culte comme les Pieds-plats et les Nez percés ?

« Je n'y vais pas résister et j'avoue que la chose me paraît assez naturelle. Mais c'est égal, il faut des économies. — Ah! Monsieur, on pourrait en faire d'énormes, reprit le capitaine B... au lieu de crier contre les curés, chacun s'appliquait à pratiquer la religion qu'ils nous enseignent. Sans parler du reste, on pourrait du coup réduire de cent millions les dépenses de la police. En Algérie, un prêtre et un frère rapporte plus au gouvernement que deux compagnies de soldats, et je puis vous assurer qu'ils ne coûtent pas autant. »

Le train ralentissait sa marche. « Berquet! cria-t-on bientôt. Notre compagnon s'empresse de ramasser ses colis, et nous saluant gracieusement :

« Tout cela n'est que pour parler et passer le temps, mais croyez-le bien je suis catholique. »

Et il disparut dans la foule.

« Voyez-me dit alors le capitaine B... si la tactique révolutionnaire est habile? Le moindre ministre protestant perçoit un traitement de deux mille francs. A Montauban, où je suis né, chaque professeur de la faculté protestante a quatre mille francs; l'Etat, outre six cents francs de pension qui lui paie pour chaque élève, lui accorde encore deux cents francs pour ses menus plaisirs? Et néanmoins il n'est pas un seul journal en France qui s'avise d'y avoir un abus. Pour le prêtre catholique un centime serait trop. »

— Et ce qu'il y a de plus triste, répondit je, de fort braves gens, parmi les catholiques, se prétent de la meilleure foi du monde à cette tactique de la révolution!

— Et ce qu'il y a de plus étonnant, reprit le capitaine, c'est que le budget

(1) Calvinistes, 467,834; Luthériens, 80,117; autres cultes protestants, 33,100. Tot. 580,787. (2) 43,439. (3) 81,952. (4) 35,347,703. Dernier recensement officiel.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 15 mai 1876.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX

REVUE INDUSTRIELLE

I. ÉCLAIRAGE. (Suite. Voir le Journal de Roubaix du 9 avril.

La lumière électrique présente sans contredit pour l'éclairage au grand les plus sérieux avantages aux différents points de vue de la facilité d'installation, de l'hygiène des ateliers, de la conservation des peintures, argenteries, dorures, de la sécurité contre les dangers d'incendie, de la nature de la lumière, qui peut être facilement diffusée pour produire une clarté générale, et qui ne modifie pas les nuances; et enfin au point de vue de l'économie, comme des essais faits sur une grande échelle s'accordent à le proclamer. Ces avantages que nous avons voulu faire ressortir dans notre dernier article ont vivement éveillé ou captivé l'attention des industriels qui nous ont demandé des renseignements et nous ont vivement pressé de préparer les essais que nous avions proposés. Cet intérêt qu'ils portaient à la question nous a décidé à profiter de nos vacances de Pâques pour aller à Paris préciser et compléter nos données sur ce splendide problème qui est enfin à la veille d'être pratiquement résolu. C'est le résultat de ce voyage que nous venons offrir aux industriels de notre cité.

Les avantages de l'éclairage électrique relativement à l'hygiène des ateliers, à la non altération des peintures et à la suppression des dangers d'incendie ne peuvent être mis en doute par personne et ne soulèvent aucune objection. Restent l'installation, l'influence de la lumière sur les yeux des ouvriers et la question d'économie. C'est sur ces différents points que portent nos observations.

La machine dynamo électrique Gramme, modèle d'atelier de 100 becs Carcel réglementaires consommant 405 litres de gaz à l'heure est un mécanisme qui se loge dans un espace de 60 centimètres sur longueur, 60 centimètres sur hauteur, 40 centimètres largeur. Il suffit de fixer solidement par les angles la partie du bâti qui forme le tableau. Une courroie communicative, à l'arbre de la machine dynamo électrique une vitesse de 800

des cultes, qui seul est contesté, est justement le seul qui soit en état de justice. Personne ne devrait ignorer que le budget venait à être supprimé, l'Église de France aurait le droit de réclamer de son côté, la restitution de ce qui lui a été enlevé, et que l'État ne peut pas plus se refuser à cette restitution qu'il ne s'est refusé, il y a quelques années, à la restitution des Liens de la famille d'Orléans. (Semaine Religieuse).

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les bureaux de la guerre s'occupent en ce moment, d'une question importante au point de vue financier. Il s'agit de l'habillement des sous-officiers et caporaux de l'armée territoriale. Des commandes considérables ont été faites aux fournisseurs habituels de l'État, de telle sorte, que ces équipements pourront être distribués avant les premiers exercices de la milice militaire.

Suivant plusieurs journaux M. Oscar de Poli, sous-préfet à Roubaix pas-erait à la sous-préfecture de Valenciennes.

Un procès intéressant s'est ouvert samedi matin à la première chambre du tribunal civil de Lille. Une société d'assurance l'Alliance se dit déni- grée par les agents d'une autre compagnie, les Assurances générales. Elle attaque en conséquence pour concurrence déloyale, M. Decorde, agent des Assurances générales; — M. Loncke, agent général de la même compagnie; — enfin la compagnie elle-même, comme ayant excité ses agents et se trouvant d'ailleurs civilement responsable à leur sujet.

Le procès est plaidé par deux notabilités du barreau de Paris : M. Cléry, pour l'Alliance. M. Allou, ancien bâtonnier, pour les Assurances générales. M. Loncke a pour défenseur M. Thiéry, sénateur; M. Delemer défend M. Decorde.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: Nous apprenons avec plaisir que la société d'Horticulture de Tourcoing, organisée pour le mois d'Avril prochain, une exposition internationale agricole (fleurs, fruits et légumes)

La municipalité a mis à la disposition de nos horticulteurs tout local à leur choix. L'emplacement serait déjà désigné. On parle de la terrasse de la nouvelle Mairie.

Un concert sera donné incessamment, sous la direction de M. Delarouge, par les jeunes aveugles de Roubaix-Lille. Tout le monde voudra aller entendre et encourager ces jeunes artistes dont la pénible situation est, sous tous rapports, digne d'attention et d'intérêt.

Ce sera pour tous l'occasion d'une bonne soirée et d'une bonne œuvre.

On lit dans l'Echo du Nord :

Le serpent de la gare de Lille n'est pas encore retrouvé. Avant-hier, est arrivé un inspecteur du chemin de fer, chargé des instructions spéciales de M. Geoffroy Saint-Hilaire. Le directeur du Musée s'étant assuré que le serpent a été exactement envoyé de Belgique par l'expédition, a été amené à conclure que c'est bien en la gare de Lille qu'il s'est évadé. En conséquence, il a fait prescrire des recherches, en stipulant, pour le cas où le fugitif serait aperçu, qu'on se gardât de le toucher, mais que l'on préparât une vedette à la surveillance de tous ses mouvements et que l'on télégraphât d'urgence au Ministère qui enverrait alors par express, un employé capable de le réintégrer sans risque dans sa prison.

Le serpent fugitif n'est pas un cobra; c'est un cobra-capello ou najia, espèce qui tient le premier rang parmi les venimeux. Il est long d'environ un mètre, gros de huit centimètres; il a le dos brun à reflets bleus chatoyants, le ventre blanc tiré de roux. Il est originaire de l'Inde... et vaut 4.000 fr. Il paraît d'espèce de serpent, mais bien un vrai et vivant cobra di capello! — Il ne faut jamais se fier aux apparences!

TRIBUNAL CORRECTIIONNEL DE LILLE. — Le sieur L. pers, boulanger à Croix, a été pris en flagrant délit de vol garé des pains qu'il exposait en vente. Un procès verbal fut dressé par M. le commissaire de police de Roubaix, qui prit toutes les précautions nécessaires pour ne pas être dupe de la ruse ordinaire des boulangers qui ont l'habitude de les pains sont pesés avant d'être vendus. Le tribunal condamne Lepers en 50 francs d'amende.

Le sieur Charles Louis, ouvrier à Roubaix, a volé le 30 mars dernier, alors qu'il était déchu de ce droit; il est condamné en 25 fr. d'amende. Mais aussi pourquoi la municipalité lui envoyait-elle une carte?

Deux ouvriers de W. zennes, les sieurs Vernam et Millot, sont condamnés en un mois de prison et 16 fr. d'amende pour outrage public à la police.

Désiré D'hayon, journalier à Lille, était chargé par un boulanger de la rue de la gare de porter un panier de pains à un des clients de celui-ci. Il fit la commission, mais s'appropriant le montant de la facture, 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

Un autre abus de confiance est reproché à Louis D'espinois, journalier à Lille, qui le sieur Grom, marchand de légumes, avait chargé de porter des asperges pour une somme de 17 fr. 50 à l'ent. Le montant de la facture ne revint pas, mais le panier et le voleur furent trouvés par la justice, qui condamna ce dernier en six mois de prison et 25 fr. d'amende.

Arthur Court, charretier à Fives, se trouvait le 7 courant dans le cabaret du sieur Ho'mau, rue des Processions, où

il insultait tout les consommateurs. Invité à se retirer, il sauta au cou du cabaretier, non pour l'embrasser, mais pour essayer de l'étrangler. Il plongea son autre main dans la bouche du cabaretier, essayant de lui enlever la lèvre inférieure. 40 jours de prison à ce forcené.

Le maire de la ville de Roubaix prévient tous les hommes de la réserve et de la disponibilité des classes 1867 à 1874, qu'ils vont recevoir un livret individuel renfermant les litres dont ils doivent être pourvus.

Les hommes dispensés du service en temps de paix (fils de veuve, aînés d'orphelins, etc.) des classes 1872, 1873 et 1874, et les hommes laissés dans leurs foyers comme soutiens de famille appartenant aux mêmes classes, recevront également un livret.

Ceux classés dans les services auxiliaires de l'armée recevront un certificat de classement.

Tous ces hommes se présenteront pour recevoir leur livret ou titre, à la caserne de la brigade de gendarmerie du canton de Roubaix, le dimanche 21 mai à 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Le commandant de cette brigade leur remettra leur livret ou titre. A Roubaix, le 12 mai 1876. 1<sup>er</sup> Le maire, LOUIS WATINE-WATTINNE, adjoint.

Council Municipal de Tourcoing

2<sup>e</sup> session ordinaire de 1876

Séance du 12 mai

M. Roussel-De-fontaine, maire, président; M. Taffin-Buault, secrétaire pour la session.

MM. Pollet-Dobbel, empêché; Six-Boulangier, en voyage; A. D. Stombes, Lefebvre, D. Smarcts, absents.

Le Conseil municipal nomme pour remplacer M. Ch. Pipo, démissionnaire de la commission du gaz, M. J. Leblu; et membres de la commission des Tramways et magasins généraux, MM. F. Mauret et Scaldier-Delcour.

Vote l'impasse applicable au traitement des gardes champêtres et les centimes spéciaux pour l'entretien primaire et l'entretien des chemins vicinaux.

Désigné pour faire partie des commissions cantonales chargées d'établir la liste préparatoire du jury d'assises: Canton-Nord; M. F. Mauret et Tribouillet; Canton-Sud; MM. Scaldier-Delcour et A. D. Stombes.

Nomme MM. V. Dervaux et Ch. Wattinne pour assister à l'administration dans l'établissement des archives et du récolement du mobilier des établissements municipaux.

D'une acte de M. le maire de ses communications relatives à un dou de tableaux pour le musée.

Renvoie à la commission des finances le compte administratif du budget 1875 le budget supplémentaire de 1876 — le projet de reconstruction du pont de la

Marlière — une demande de supplément d'éclairage pour la gendarmerie — le tableau des abonnements à la taxe sur les voitures et omnibus.

Députe MM. Dervaux, Mauret, Vandebrique, Montagne, Monnier, Taffin, Scaldier-Delcour, et Ch. Wattinne pour faire partie de la commission d'organisation du concours régional d'agriculture et d'horticulture du 28 août prochain.

Renvoie à la commission des établissements charitables (M. El. Pipo, Letuppe et Pipo Van Oul) les comptes administratifs 1875 et budget supplémentaire 1876 des hospices et du bureau de bienfaisance.

Vote les portions d'emprunt nécessaires aux travaux d'achèvement des chemins vicinaux.

Renvoie à la commission de l'instruction publique l'examen du budget du Collège pour 1877.

Emet un avis favorable à une vente d'arbres et à la construction de deux maisons, projetées par l'administration des hospices.

Homologue dix-huit rapports de la Commission des logements insalubres.

Renvoie à l'examen de la commission des objets divers une demande de bourse de l'Etat à l'École de Saint-Cyr et une offre conditionnelle de cession gratuite de terrain au cimetière du Blanc-Seau.

Vote un crédit destiné à la confection d'un plan topographique et hydrographique des cours d'eau existant au territoire de Tourcoing.

Selon les propositions de la commission des finances, statue sur une demande d'exonération d'abonnements aux charbons de ménage.

Vote d'urgence le crédit nécessaire à l'établissement des appareils destinés au conditionnement des blouses.

Sur la proposition de la commission des objets divers (M. Ed. Pipo, rapporteur) délibéré sur les demandes des soutiens de famille de la classe 1875.

Sur la proposition de la commission des travaux publics (M. Letuppe, rapporteur) prononce la réception définitive de la construction de l'église de la Croix Rouge et autorise le paiement du solde dû à l'entrepreneur.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBÈTES

Un obit eulogique universel sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 mai 1876 à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène-Louis-Napoléon-Joseph DELÉCLUSE, entrepreneur de pompes funèbres, décédé le 10 mai 1875 d'ans sa 68<sup>e</sup> année. Les personnes qui par obit n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit eulogique de mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le lundi 15 mai 1876 à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles BOGQUILLON, avocat de Monsieur Baron-Joseph HANNITTE, décédé à Roubaix, le 11 mai 1876, dans sa 75<sup>e</sup> année. — Les personnes qui par obit n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBÈTES. — Impression Alphonse HEBBIAUX. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix dans la Gazette de Tourcoing (journaux quotidiens) et dans la Vraie France, de Lille.

répartir sur les heures d'éclairage, et avoir, d'un autre côté, minoré le prix de la lumière par heure, par machine et par lampe. Les quatre machines et les quatre lampes coûtent en effet, tout installées, 9,000 fr.; 3,000 fr. représentent la part, dans la valeur de la machine, attribuable à un appareil électrique et le rapport y porte 15/0 sur 12,000 fr., pour dépense annuelle, soit ce qui nous semble exagéré. D'un autre côté, la force motrice n'est estimée qu'à 3/4 de cheval-vapeur, par machine et par lampe. Or, à juger d'après les prix d'achat de machines Gramme, le type qui sert dans la fondrie de M. Dubouché est un type de 100 becs qui marche, non pas avec 3/4 de cheval, mais avec 2 chevaux. Ces appréciations étant bien fondées dans les faits, nous, à 3 fr. par heure d'éclairage de l'usine Halle, qui compte 56 mètres en longueur et 28 mètres en largeur, c'est-à-dire une superficie de 1,568 mètres?

Dans l'atelier de MM. Saulter et Lemouine, constructeurs de phares, la machine Gramme et le régulateur Serpou ont fonctionné tout l'hiver dernier; par un bec de gaz n'a été allumé; l'éclairage à 800 mètres environ de superficie, es ouvriers ont été satisfaits et le prix d'achat de l'éclairage est notablement inférieur au prix de revient de l'éclairage au gaz. En calculant un amortissement à 10/0, ou le répartissant sur 1,000 heures de travail à la lumière, et en prenant deux chevaux-vapeur pour une machine, le prix de 100 becs Carcel serait de 9 fr. 38, tandis que le gaz à l'heure serait de 10 fr. 30, soit une économie de 10 fr. 30 — 9 fr. 38 = 0 fr. 92 par heure. M. A. Sartiaux, qui a employé aussi les machines Gramme pour l'essai d'éclairage électrique dans les grandes salles de chemins de fer, apporte les chiffres assez concordants avec les résultats précédents. D'après M. Sartiaux, 150 becs exigent une consommation de 150x0.105=15.75 à 0 fr. 30 = 4 fr. 70 pour la dépense par heure, dans l'éclairage au gaz. Avec l'éclairage électrique, 150 becs exigent une force motrice de 2 chevaux, 07, ce qui, à raison de 0 fr. 09 par force de cheval et par heure, y compris le voyage et le graissage, donne une dépense de 0 fr. 24; en ajoutant 0.09 pour le salaire de l'ouvrier, 0.20 pour l'intérêt et l'amortissement de la dé-

Cours d'analyse de Roubaix

Audience du 13 mai. Présidents de M. Leroy. Ministère public: M. GREVIN, avocat général.

Banqueroute frauduleuse.

L'accusé se nomme Alphonse Amédée Lasorne, ancien agent de change à Douai, né à Ailly-le-Haut, le 23 novembre 1832, ayant demeuré au dernier lieu à Douai, condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité. Voici les faits tels qu'ils sont relevés dans l'acte d'accusation.

Le 11 septembre 1875, la nouvelle se répandit à Douai, que le nommé Lasorne, agent de change en cette ville, avait pris la fuite laissant un déficit considérable. Il était parti le 5 du même mois pour Paris abandonnant sa maison à la disposition de ses commettants, et de la Mairie. Sa femme au courant des affaires de son mari, fit le 11 septembre le dépôt au bilan. Lasorne fut mis en faillite par jugement du 12 septembre. L'examen des écritures ne tarda pas à révéler une situation désastreuse et déplorables: les prévisions pour faire face à un passif de près de 900,000 fr. Les ayants droit réalisèrent qu'un actif insignifiant n'a permis de distribuer aux créanciers, qu'un dividende de 4 à 5 0/0.

Lasorne avait acheté à Douai en 1875, une charge d'agent de change et de courtier en marchandises. Au début, il s'était occupé exclusivement du placement des sucres et alcools et ce n'est qu'en octobre 1860 qu'on voit apparaître sur les livres des opérations de banque faites d'abord pour des tiers et au compte de Lasorne. Ces opérations, dès le commencement de 1864, dégénérent en opérations effectuées tant pour ses clients que pour lui-même et qui prirent bientôt des proportions effrayantes.

Lasorne, par l'absence de bureau à Douai, servait d'intermédiaire légal entre ses clients et les agents de change de Paris pour toutes les opérations de bourse.

Il se servait de l'argent qui lui était confié pour l'achat des titres et l'empruntait à des spéculations pour son propre compte. Dès la fin de 1862 il était de 19,000 francs en dessous de ses affaires, le déficit ne fit que s'aggraver d'années en années, et en 1865 la liquidation du mois d'août, qui amena la faillite de l'accusé se solda à elle seule par une perte de 200,000 francs.

Pour dissimuler ses détournements, aux yeux du public, Lasorne ne renouvellait que fictivement les ordres d'achats ou de ventes qui lui étaient donnés par ses clients; et vendait sans remettre leurs titres et vendait pour son propre compte et détournait indéfiniment tout soupçon, chez ceux dont il peut ainsi tromper la confiance, en leur payant exactement tous les mois le prix de report qui leur était dû.

La banqueroute de Lasorne a surfoit préjudicié à de petits capitalistes qui lui avaient livré leurs économies. Défenseur: M. D'Albertain.

1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-2282-2283-2284-2285-2286-2287-2288-2289-2290-2291-2292-2293-2294-2295-2296-2297-2298-2299-2300-2301-2302-2303-2304-2305-2306-2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319-2320-2321-2322-2323-2324-2325-2326-2327-2328-2329-2330-2331-2332-2333-2334-2335-2336-2337-2338-2339-2340-2341-2342-2343-2344-2345-2346-2347-2348-2349-2350-2351-2352-2353-2354-2355-2356-2357-2358-2359-2360-2361-2362-2363-2364-2365-2366-2367-2368-2369-2370-2371-2372-2373-2374-2375-2376-2377-2378-2379-2380-2381-2382-2383-2384-2385-2386-2387-2388-2389-2390-2391-2392-2393-2394-2395-2396-2397-2398-2399-2400-2401-2402-2403-2404-2405-2406-2407-2408-2409-2410-2411-2412-2413-2414-2415-2416-2417-2418-2419-2420-2421-2422-2423-2424-2425-2426-2427-2428-2429-2430-2431-2432-2433-2434-2435-2436-2437-2438-2439-2440-2441-2442-2443-2444-2445-2446-2447-2448-2449-2450-2451-2452-2453-2454-2455-2456-2457-2458-2459-2460-2461-2462-2463-2464-2465-2466-2467-2468-2469-2470-2471-2472-2473-2474-2475-2476-2477-2478-2479-2480-2481-2482-2483-2484-2485-2486-2487-2488-2489-2490-2491-2492-2493-2494-2495-2496-2497-2498-2499-2500-2501-2502-2503-2504-2505-2506-2507-2508-2509-2510-2511-2512-2513-2514-2515-2516-2517-2518-2519-2520-2521-2522-2523-2524-2525-2526-2527-2528-2529-2530-2531-2532-2533-2534-2535-2536-2537-2538-2539-2540-2541-2542-2543-2544-2545-2546-2547-2548-2549-2550-2551-2552-2553-2554-2555-2556-2557-2558-2559-2560-2561-2562-2563-2564-2565-2566-2567-2568-2569-2570-2571-2572-2573-2574-2575-2576-2577-2578-2579-2580-2581-2582-2583-2584-2585-2586-2587-2588-2589-2590-2591-2592-2593-2594-2595-2596-2597-2598-2599-2600-2601-2602-2603-2604-2605-2606-2607-2608-2609-2610-2611-2612-2613-2614-2615-2616-2617-2618-2619-2620-2621-2622-2623-2624-2625-2626-2627-2628-2629-2630-2631-2632-2633-2634-2635-2636-2637-2638-2639-2640-2641-2642-2643-2644-2645-2646-2647-2648-2649-2650-2651-2652-2653-2654-2655-2656-2657-2658-2659-2660-2661-2662-2663-2664-2665-2666-2667-2668-2669-2670-2671-2672-2673-2674-267